

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 15 décembre 2022**

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
<b>29</b>	<b>23</b>	<b>5</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Abstention : 6
Pour : 22
Contre : 0

Le 15 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 09 décembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 09 décembre 2022.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 23 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE	X		
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY		X	THIERRY LARIDON
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS		X	BRUNO GUILBERT
FISSET	VALERIE		X	MARYSE BETOUS	DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA		X	
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES	X			DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE		X	PASCAL MALLET
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			LUCAS	NATHALIE	X		
PETIT	OLIVIER	X			CHOLLOIS	HERVE		X	NATHALIE VALEUX VAN HOVE
LOUVET	ISABELLE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Le Quorum constaté,

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations en date des 03 février, 07 avril, 23 juin et 10 octobre 2022 portant adoption du Budget, Budget Supplémentaire et décisions modificatives 1, 2 et 3 ;

**Vu** l'avis de la Commission Finances en date du 06 décembre 2022 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Victor QUESNEL, Adjoint aux Finances,

Après en avoir délibéré ;

**Considérant** que la présente décision modificative permet de procéder à des ajustements de crédits sur les sections de fonctionnement et d'investissement ;

**Considérant** les charges induites sur le Budget communal par le contexte économique fortement inflationniste et l'explosion de certains postes de dépenses au Chapitre 011 « Charges à caractère général » et au Chapitre 012 « Charges de personnel » ;

**Considérant** les reprises sur les provisions « pour litiges et contentieux » et « pour le financement du Compte Epargne Temps » pour 25 433 € ;

**Considérant** le besoin de financement au Chapitre 011 et au Chapitre 012 estimé à 322 K€.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (22 voix : Pour et 6 Abstentions) la décision modificative n°4 au BP 2022 comme présentée ci-après.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 076-217604750-20221215-DCM202269-DE

		BP consolidé + DM n°3	DM 4	BP consolidé + DM n°4
<b>Fonctionnement</b>				
<b>Recettes</b>		<b>6 307 768,50 €</b>		<b>6 333 201,50 €</b>
Chap 013	Atténuations de charges	143 000,00 €	- €	143 000,00 €
Chap 70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	522 500,00 €	- €	522 500,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	4 099 487,00 €	- €	4 099 487,00 €
Chap 74	Dotations, subventions et participations	1 214 181,00 €	- €	1 214 181,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	7 600,00 €	- €	7 600,00 €
Chap 77	Produits exceptionnels	21 000,50 €	- €	21 000,50 €
Chap 78	Reprises sur provisions semi- budgétaires	- €	25 433,00 €	25 433,00 €
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
<b>Dépenses</b>		<b>6 307 768,50 €</b>		<b>6 333 201,50 €</b>
Chap 011	Charges à caractère général	1 368 030,00 €	270 000,00 €	1 638 030,00 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 239 400,43 €	52 000,00 €	3 291 400,43 €
Chap 014	Atténuations de produits	75 109,00 €	- €	75 109,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	0,00 €	- €	0,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	795 835,00 €	-271 134,00 €	524 701,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	199 816,50 €	- €	199 816,50 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	483 436,57 €	- €	483 436,57 €
Chap 66	Charges financières	97 971,00 €	- €	97 971,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
Chap 68	Dotations provisions semi- budgétaires	46 170,00 €	- 25 433,00 €	20 737,00 €
<b>Investissement</b>				
<b>Recettes</b>		<b>4 421 963,23 €</b>	<b>-271 134,00 €</b>	<b>4 150 829,23 €</b>
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	795 835,00 €	-271 134,00 €	524 701,00 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	199 816,50 €	- €	199 816,50 €
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	883 311,78 €	- €	883 311,78 €
Chap 13	Subventions d'investissement	1 397 439,00 €	- €	1 397 439,00 €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	880 800,00 €	- €	880 800,00 €
Chap 27	Autres immobilisations financières	82 760,00 €	- €	82 760,00 €
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	182 000,95 €	- €	182 000,95 €
<b>Dépenses</b>		<b>4 421 963,23 €</b>	<b>-271 134,00 €</b>	<b>4 150 829,23 €</b>
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	- €	- €
Chap 020	Dépenses imprévues	0,00 €	- €	- €
Chap 16	Emprunt et dettes assimilées	560 644,00 €	- €	560 644,00 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	- €	- €
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 787 521,73 €	- €	1 787 521,73 €
Chap 23	Immobilisations en cours	2 073 797,50 €	-271 134,00 €	1 802 663,50 €



Pour copie conforme au registre  
Le 19 décembre 2022

Le Maire,  
**Bruno GUILBERT**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 076-217604750-20221215-DCM202269-DE